

**Le harcèlement scolaire est un véritable problème rencontré par beaucoup d'élèves. Faisons un point sur le sujet...**

### Définition

Le harcèlement, quel qu'il soit, ne doit pas être traité à la légère. Un ou plusieurs élèves sont victimes :

- > d'insultes quotidiennes
- > d'humiliations
- > de bousculades, violences
- > de menaces
- > d'incitation au suicide

Ces faits sont commis par d'autres jeunes à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement scolaire. **La loi punit les actes de harcèlement** au sein de l'école et sur internet.

# LE HARCELEMENT SCOLAIRE



- # Préventions enfants et adolescents
- # Conférences adultes et adolescents
- # Médiation pour les jeunes



A screenshot of the CriminoNET website interface. At the top, the logo and tagline "Pour la sécurité des enfants, des citoyens et des entreprises" are visible. Below, there are navigation buttons for "VIOLENCE" and "CYBERCRIMINALITE". A central area features a young boy pointing at a "Préventions" button, surrounded by other buttons for "Conférences", "Formations", and "Conseils". At the bottom, a dark blue banner contains the text "Informer, c'est déjà protéger !" and contact information: "www.criminonet.com" and "infos@criminonet.com". Small text at the very bottom reads "© S.Bréger - CriminoNET / © Oilly 'Touchpad' - Fotolia".



## Repérer un élève victime de harcèlement

L'enfant ou l'adolescent **ne parlera pas toujours** de ce qu'il subit jour après jour. Ainsi, il faudra observer **les éventuels changements de comportement**.

- **L'isolement** : le jeune se referme sur lui-même et se coupe des autres
- **Décrochage scolaire** : les notes baissent et le jeune s'absente régulièrement de l'école.
- **Fragilisation de la santé** : la peur de se faire de nouveau harceler peut entraîner des maux de ventre et/ou de tête, des vomissements, des insomnies ainsi que des troubles alimentaires.
- **La dépression** : la peur puis la perte de confiance en

soi et en les autres peut provoquer une déprime importante.

- **Comportement suicidaire** : les différentes émotions négatives ressenties par le jeune peuvent amener celui-ci à envisager le suicide comme ultime solution.

## Les sanctions

En cas de harcèlement, les parents de la victime et/ou le personnel éducatif doivent **faire un signalement**. Tout acte de harcèlement effectué sur un **mineur de moins de 15 ans** ou un jeune **vulnérable** (maladie, handicapé...), si les faits ont entraînés une incapacité totale de travail **de plus de 8 jours** et si les actes se font **sur internet** : la justice estime que ce sont **des circonstances aggravantes**. Dès l'âge de **13 ans**, un mineur peut risquer un **emprisonnement**.

### L'auteur du harcèlement est mineur (- de 18 ans)

**Sans circonstances aggravantes** : 6 mois de prison – 7500 € d'amende

**Avec une circonstance aggravante** : 1 an de prison – 7500 € d'amende

**Avec 2 circonstances aggravantes ou plus** : 2 ans de prison – 7500 € d'amende

**Les parents des auteurs mineurs sont civilement responsables des actes de leurs enfants**

### L'auteur du harcèlement est majeur (+ de 18 ans)

**Sans circonstances aggravantes** : 1 an de prison – 15.000 € d'amende

**Avec une circonstance aggravante** : 2 ans de prison – 30.000 € d'amende

**Avec 2 circonstances aggravantes ou plus** : 3 ans de prison – 45.000 € d'amende

## Adresses utiles

**Commissariat de police ou brigade de gendarmerie** où se déroulent les faits (*un mineur peut se rendre seul au commissariat pour signaler les faits, mais ne pourra pas se constituer partie civile. Seuls ses parents peuvent le faire en son nom*)

**Jeunes violence écoute** - 0808 80 77 00

**Stop harcèlement** - 0808 80 70 10

**INAVEM Aide aux victimes** – 08 842 846 37

## Nous contacter pour une médiation ou une prévention

**CriminoNET**  
25 Rue Lantiez  
75017 PARIS

infos@criminonet.com

[www.criminonet.com](http://www.criminonet.com)